

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06686

Numéro SIREN : 511 814 113

Nom ou dénomination : 3DELUX

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2021 sous le numéro de dépôt 10405

VACHON ET ASSOCIES

3 DELUX SAS
40, rue Gabriel Crié
92240 MALAKOFF

- :- :- :- :- :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- :- :- :- :- :

VACHON ET ASSOCIES

3 DELUX SAS
40, rue Gabriel Crié
92240 MALAKOFF

- :- :- :- :- :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- :- :- :- :- :

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **3 DELUX** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 30 décembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au **COVID-19**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1. « Règles et méthodes comptables » indiquant dans quelles conditions le principe de continuité d'exploitation a été maintenu.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au **COVID-19**, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet, le cas échéant, d'une communication à l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la Loi, nous vous signalons que du fait des pertes constatées, les capitaux propres de votre société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et n'ont pas été reconstitués dans les délais légaux.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

VACHON ET ASSOCIES

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Une description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 9 février 2021

Le Commissaire aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES

Représenté par


Denis MORAE

Associé

3 DELUX SAS

- :: - : - : - :

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

- :: - : - : - :

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DE LA DIRECTION
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES
ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	58 629	46 805	11 825	34 859
Autres créances	15 161		15 161	29 939
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	101		101	2 527
Charges constatées d'avance (3)				393
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 892	46 805	27 087	67 719
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	73 892	46 805	27 087	67 719
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			56 107	21 248

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-172 006	-132 660
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-37 965	-39 346
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-159 971	-122 006
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	168 383	147 083
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 904	21 659
Dettes fiscales et sociales	834	18 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 937	2 937
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	187 059	189 724
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 087	67 719
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	187 059	189 724
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 102		2 102	-30 452
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	2 102		2 102	-30 452

	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 492	4 713
Autres produits	371	13
Total produits d'exploitation (I)	5 965	-25 727
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	14 758	13 766
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 303
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		487
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	29 049	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4	10
Total charges d'exploitation (II)	43 812	10 960
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-37 846	-36 687
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		4
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-4
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-37 846	-36 691

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		88
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		88
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	119	2 743
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	119	2 743
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-119	-2 655
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	5 965	-25 638
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 931	13 707
BENEFICE OU PERTE	-37 965	-39 346
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 3DELUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 27 087 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 37 965 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19, Le principe de continuité d'exploitation a été maintenue sur la base des éléments suivants :

- Le niveau d'activité de la société n'a pas été impactée de façon significative en 2020 par le contexte de crise sanitaire avec le Covid 19.
- Dans le cadre du plan de cession prononcé par le Tribunal de Commerce de Paris à la suite du redressement judiciaire de la société YMAGIS SA (ancien actionnaire de la société) en date du 2 octobre 2020, la société JMS s'est engagé, en qualité de repreneur des actifs d'Ymagis SA et d'ECLAIR MEDIA (sous réserve de la ratification des actes) et bénéficiaire d'un droit de jouissance à compter du jugement de reprise, dans un principe de bonne gestion, à ne pas demander, dans le cadre de l'activité de la société, le remboursement de son avance en compte courant au-delà de ses capacités excédentaires de trésorerie, définies comme l'excédent de trésorerie par rapport aux besoins courants de la société pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 73 791 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	58 629	2 523	56 107
Autres	15 161	15 161	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	73 791	17 684	56 107
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	2 523
Total	2 523

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances dépréciées à 100%	46 805
TOTAL	46 805

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-132 660
Résultat de l'exercice précédent	-39 346
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-172 006
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-172 006
Total des affectations	-172 006

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	50 000				50 000
Report à Nouveau	-132 660	-39 346	-39 346		-172 006
Résultat de l'exercice	-39 346	39 346	-37 965	-39 346	-37 965
Total Capitaux Propres	-122 006		-77 311	-39 346	-159 971

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 187 059 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 904	14 904		
Dettes fiscales et sociales	834	834		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	171 320	171 320		
Produits constatés d'avance				
Total	187 059	187 059		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	168 383			

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - Fact. non parvenues	5 537
INTERETS COURUS SUR CC	2 400
CAP TAXE APPRENTISSAGE	413
Total	8 350

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	2 102		2 102
Produits des activités annexes			
TOTAL	2 102		2 102

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

En l'absence d'activité significative le niveau d'activité de la société n' a pas été impactée de façon significative par le contexte de crise sanitaire avec le Covid 19.

Le contexte de continuité d'exploitation a été appréciée sur la base des éléments décrits dans les méthodes générales
Dans le cadre du plan de cession prononcé par le Tribunal de Commerce de Paris à la suite du redressement judiciaire de la société YMAGIS SA (ancien actionnaire de la société) en date du 2 octobre 2020, la société JMS a (sous réserve de la ratification des actes) repris l'intégralité des titres de la société et est bénéficiaire d'un droit de jouissance à compter du jugement de reprise.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe YMAGIS SA incluant ECLAIR MEDIA MAROC n'ont pu être finalisés à ce jour dans le contexte de la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la société YMAGIS SA le 2 octobre 2020.

3DELUX

Société Par Actions Simplifiée
Au Capital de 50 000 Euros
40, rue Gabriel Crié – 92240 Malakoff
RCS NANTERRE 511 814 113

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 10 février 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
LE 10 Février, A 10 HEURES

Les Associés ont été convoqués au siège social de la société sur la convocation individuelle du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean MIZRAHI,

Le Président constate que sont présents :

- La société Ymagis SA, en liquidation, au capital de 1.1991.751,50 Euros dont le siège social est situé au 61, Boulevard Macdonald – 75019 Paris, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 619 864, représentée, pour les besoins des décisions prises aux termes des présentes qui relèvent de ses droits propres, par Monsieur Jean Mizrahi, en qualité de Président, détenant 51 % du capital de 3Delux SAS.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président déclare que les documents requis ont été mis à disposition, huit jours avant la date de la présente Assemblée et sont déposés sur le bureau :

- Une copie de la lettre de convocation des associés et du commissaire aux comptes ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), arrêtés au 31.12.2019 ;
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31.12.2019.

Le Président constate l'adoption à l'unanimité des résolutions suivantes :

A caractère ordinaire :

- **1^{ère} résolution - Approbation des comptes – Quitus au président**

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours cet exercice,

approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été arrêtés par le Président ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports et qui se soldent pour ledit exercice, par un résultat de (37 965) euros.

Prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En conséquence, **donne quitus** au Président pour sa gestion pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

- **2^{ème} résolution - Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance du rapport du Président,

Constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à la somme de (37 965) euros,

Décide d'affecter ledit résultat au compte de « report à nouveau » débiteur dont le solde, au résultat de cette affectation, s'élèvera à (209 971) euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

- **3^{ème} résolution - Examen des conventions visées à l'Article L 227-10 du Code de Commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise du rapport spécial du Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de Commerce, conclues ou poursuivies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, entre la société et l'un de ses dirigeants et entre la société et l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%,

approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont visées.

Chacune des conventions visées dans ledit rapport est soumise au vote distinct auquel n'ont pas pris part les actionnaires intéressés et est approuvée ou, le cas échéant, ratifiée.

4^{ème} résolution - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La soussignée décide de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2020. A dater du 1^{er} décembre 2020, le siège social est transféré au 70, rue Jean Bleuzen – 92170 Vanves.

L'article 4 des statuts de la Société est modifié en conséquence et se lira comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège de la société est fixé à : 70 rue Jean Bleuzen – 92170 Vanves.

Il peut être transféré en tout autre lieu situé en France par décision du Président. Tout transfert hors de France nécessite une décision unanime des associés. »

- **5^{ème} résolution - Pouvoirs en vue des formalités**

La soussignée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités prévues par le Code de Commerce et les dispositions réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Fait à Malakoff, le 10 février 2021

en 2 (deux) exemplaires



Monsieur Jean Mizrahi
Président

VACHON ET ASSOCIES

3 DELUX SAS
40, rue Gabriel Crié
92240 MALAKOFF

- :- :- :- :- :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- :- :- :- :- :

VACHON ET ASSOCIES

3 DELUX SAS
40, rue Gabriel Crié
92240 MALAKOFF

- :- :- :- :- :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- :- :- :- :- :

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **3 DELUX** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 30 décembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au **COVID-19**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1. « Règles et méthodes comptables » indiquant dans quelles conditions le principe de continuité d'exploitation a été maintenu.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au **COVID-19**, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet, le cas échéant, d'une communication à l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la Loi, nous vous signalons que du fait des pertes constatées, les capitaux propres de votre société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et n'ont pas été reconstitués dans les délais légaux.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

VACHON ET ASSOCIES

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Une description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 9 février 2021

Le Commissaire aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES

Représenté par


Denis MORAE

Associé

3 DELUX SAS

- :: - : - : - :

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

- :: - : - : - :

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DE LA DIRECTION
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES
ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	58 629	46 805	11 825	34 859
Autres créances	15 161		15 161	29 939
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	101		101	2 527
Charges constatées d'avance (3)				393
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 892	46 805	27 087	67 719
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	73 892	46 805	27 087	67 719
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			56 107	21 248

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-172 006	-132 660
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-37 965	-39 346
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-159 971	-122 006
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	168 383	147 083
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 904	21 659
Dettes fiscales et sociales	834	18 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 937	2 937
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	187 059	189 724
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 087	67 719
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	187 059	189 724
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 102		2 102	-30 452
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	2 102		2 102	-30 452

	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 492	4 713
Autres produits	371	13
Total produits d'exploitation (I)	5 965	-25 727
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	14 758	13 766
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 303
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		487
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	29 049	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4	10
Total charges d'exploitation (II)	43 812	10 960
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-37 846	-36 687
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		4
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-4
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-37 846	-36 691

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		88
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		88
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	119	2 743
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	119	2 743
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-119	-2 655
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	5 965	-25 638
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 931	13 707
BENEFICE OU PERTE	-37 965	-39 346
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 3DELUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 27 087 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 37 965 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19, Le principe de continuité d'exploitation a été maintenue sur la base des éléments suivants :

- Le niveau d'activité de la société n'a pas été impactée de façon significative en 2020 par le contexte de crise sanitaire avec le Covid 19.
- Dans le cadre du plan de cession prononcé par le Tribunal de Commerce de Paris à la suite du redressement judiciaire de la société YMAGIS SA (ancien actionnaire de la société) en date du 2 octobre 2020, la société JMS s'est engagé, en qualité de repreneur des actifs d'Ymagis SA et d'ECLAIR MEDIA (sous réserve de la ratification des actes) et bénéficiaire d'un droit de jouissance à compter du jugement de reprise, dans un principe de bonne gestion, à ne pas demander, dans le cadre de l'activité de la société, le remboursement de son avance en compte courant au-delà de ses capacités excédentaires de trésorerie, définies comme l'excédent de trésorerie par rapport aux besoins courants de la société pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 73 791 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	58 629	2 523	56 107
Autres	15 161	15 161	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	73 791	17 684	56 107
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	2 523
Total	2 523

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances dépréciées à 100%	46 805
TOTAL	46 805

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-132 660
Résultat de l'exercice précédent	-39 346
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-172 006
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-172 006
Total des affectations	-172 006

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	50 000				50 000
Report à Nouveau	-132 660	-39 346	-39 346		-172 006
Résultat de l'exercice	-39 346	39 346	-37 965	-39 346	-37 965
Total Capitaux Propres	-122 006		-77 311	-39 346	-159 971

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 187 059 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 904	14 904		
Dettes fiscales et sociales	834	834		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	171 320	171 320		
Produits constatés d'avance				
Total	187 059	187 059		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	168 383			

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - Fact. non parvenues	5 537
INTERETS COURUS SUR CC	2 400
CAP TAXE APPRENTISSAGE	413
Total	8 350

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	2 102		2 102
Produits des activités annexes			
TOTAL	2 102		2 102

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

En l'absence d'activité significative le niveau d'activité de la société n' a pas été impactée de façon significative par le contexte de crise sanitaire avec le Covid 19.

Le contexte de continuité d'exploitation a été appréciée sur la base des éléments décrits dans les méthodes générales
Dans le cadre du plan de cession prononcé par le Tribunal de Commerce de Paris à la suite du redressement judiciaire de la société YMAGIS SA (ancien actionnaire de la société) en date du 2 octobre 2020, la société JMS a (sous réserve de la ratification des actes) repris l'intégralité des titres de la société et est bénéficiaire d'un droit de jouissance à compter du jugement de reprise.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe YMAGIS SA incluant ECLAIR MEDIA MAROC n'ont pu être finalisés à ce jour dans le contexte de la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la société YMAGIS SA le 2 octobre 2020.